

LE MINISTRE

Paris, le **09 MARS 2016**

Nos Réf. : FCP/2016/10140
Vos Réf. : N° loi-finance-2016-II
Votre lettre du 15/02/2016

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dispositions de l'article 38 de la loi de finances 2016, relatif à l'utilisation obligatoire d'un logiciel de caisse ou système non frauduleux, visant à lutter contre la dissimulation de recettes à la taxe sur la valeur ajoutée.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et ai prescrit un examen attentif de votre dossier. Je ne manquerai pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel SAPIN

Monsieur Baptiste SIMON
Syndicat professionnel
des éditeurs de logiciels libres
38 chemin Kerlaqatu
29000 Quimper